

Genre du véhicule Remorque de travail (véhicule spécial) *)	Marque de fabrique CONDECTA	Type C 3610	Fiche d'homologation No. CH 9171 49
---	--------------------------------	----------------	--

Constructeur	CONDECTA s.r.l., I-36015 Schio
Identification	sur la plaquette du constructeur "C 3610" devant le No. du châssis -
Plaquette constructeur	à gauche, latéralement sur la tourelle devant le coffre de commandes électriques
Numéro du châssis	à l'avant, à gauche en haut sur le chariot
Importateur principal	CONDECTA AG, Stegackerstrasse 6, 8409 Winterthur
Véhicule homologué	840636007

Châssis	3 (AR=double) Nombre de roues 6 Suspension — Direction par pivot		
Nombre d'essieux	à air comprimé, 2 conduites, indirect, à expansion interne, sur l'essieu double,		
Frein de service	avec 3 soupapes de desserrage rapide;		
Frein d'arrêt	mécanique, à expansion interne, sur l'essieu double		

Carrosserie	GRUE		
Dimensions	intérieur	extérieur	
Longueur		15700	
Largeur		2500	
Hauteur		3800	
Porte à faux	av	av	1660
	ar	ar	6700
Empattement	essieu double=1170) 7340		
Voies	av	ar	1930
Distance anneau axe	av	ar	9000
Distance pivot		axe ar	

Poids	avant	arrière	total
Poids à vide	4600	14700	19300
Charge utile			-
Poids total	4600	14700	19300
Poids garantis	10300	20600	26000
Pneus	46-16/15,5-20	46-16/15,5-20	
Ply/bar	28 / 6,0	28 / 6,0	
Charge	11200	2 x 11200	
pour V max	30	30	
Vitesse maximale selon constructeur			30
Vitesse maximale selon tenue route			30

Moteur de travail		
Marque		Type
Bruit		à V/min
Silencieux		
Mesure des gaz		
Déparasitage		

Equipement	R (E)	
Feux rouges	S1 (E)	
Feux stop	2a (E)	
Clignoteurs	ar	I (E)
Catadioptres	av	I (E)
	lat.	III (E)
Feux de gabarit	ar	ULO CH 1 0503 01
	lat.	
Eclairage plaque	ar	1/SAW CH 1 1107 02 à l'extrémité de la
	ar vers l'av	A/R (E) (grue)
Cale	2/300x150x200 mm	

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	<u>Remorque de travail (véhicule spécial)</u>	Poids à vide	<u>19300</u>
Marque et type	<u>CONDECTA C 3610</u>	Charge utile	<u>-</u>
FH-No CH	<u>9171 49</u>	Poids total	<u>19300</u>
Carrosserie	<u>grue</u>		

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

*) Véhicule spécial : poids total, porte à faux AR, longueur

Inscription dans le permis de circulation:

- 115 - Feu orange obligatoire;
- 118 - vitesse maximale 30 km/h; le disque indiquant la vitesse maximale est obligatoire;
- 125 - autorisation spéciale obligatoire;
- 137 - signalisation jaune/noire: panneau à l'extrémité de la grue avec feu de gabarit; porte à faux AR avec signal selon art. 35/4 CCE;
- 139 - enlever : les pattes des béquilles, le lest;
- 140 - les béquilles doivent être rentrées et assurées;
- 141 - assurer : la tourelle en position de marche; toutes les parties mobiles de la grue; toutes les fiches de liaison du châssis démontable;
- 160 - montage : les feux prescrits, les pare-boue arrière avec bavettes;
- 231 - véhicule tracteur obligatoire, au choix: ... ;
- 223 - le poids de l'ensemble ou la charge remorquée, indiqué dans le permis de circulation du véhicule tracteur, ne doit pas être dépassé.